



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

**SUR LA COMMUNE DE VOIRON 38500 –
6 RUE ARAGO – RESIDENCE AQUARELIA**

**UN APPARTEMENT T2 DE 44,46M² AU 4EME ETAGE
ET BALCONS AINSI QU'UNE PLACE DE STATIONNEMENT AU SOUS-SOL
(CADASTRE SECTION AN 214 ET LES LOTS 157 ET 29)**

MISE A PRIX : 90 200 €

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 22 JUIN 2021 A 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice,
Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le mardi 8 juin 2021 de 11heures à 12heures par le ministère de la
SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE**

DESIGNATION

Sur la Commune de VOIRON, 6 Rue Arago dans un ensemble immobilier figurant au cadastre section AN n° 214, soit les lots n° 157 et 29.

Etat descriptif de division et règlement de copropriété a été reçu par Maître GIRAUD Notaire à MEYLAN, le 20 Novembre 2009 publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 2, le 23 Décembre 2009 volume 2009P n°7684.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilière près le Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 11 février 2020.

La vente s'est déroulée le 23 février 2021 moyennant le prix de 82 000 € au profit de Maître PILLET avocat associé de la société VBA.

Une surenchère a été formée par la SELARL LIGAS-RAYMOND & PETIT, avocats.

Un bail commercial a été régularisé le 2 janvier 2012 ainsi qu'un avenant le 1^{er} octobre 2013 et un contrat de services et de location d'un local meublé à usage d'habitation principale dans une résidence avec services le 24 octobre 2017.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 9 020 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat

www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.